



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

LE MINISTRE

Cotonou, le

26 DEC 2025

N° 040 / MTFP/DC/SGM/DGT/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique rappelle que conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **jeudi 1^{er} janvier 2026, fête du nouvel an**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à toutes les béninoises et à tous les béninois, une bonne fête de nouvel an.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Vu
Bon à diffuser



Victorin V. HONVOH

Adidjatou A. MATHYS